

## BILAN CARBONE®

# ET SI VOUS RÉDUISIEZ L'EMPREINTE CARBONE DE VOTRE ENTREPRISE ?

### Un accompagnement expert

- » Faire un état des lieux de votre impact environnemental en termes d'émissions de gaz à effet de serre et fixer une trajectoire de réduction.
- » Etre en conformité, ou en avance, avec les réglementations environnementales.

# » L'EMPREINTE CARBONE : UN ENJEU MAJEUR

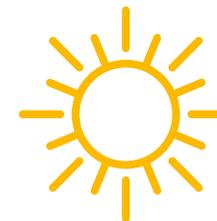
Un Bilan Carbone® qui agira aussi en faveur de la santé :



La pollution  
atmosphérique  
serait responsable  
de **40 000** décès  
par an en France<sup>1</sup>



**89%** des Français jugent  
que la qualité  
de l'environnement  
a un impact sur leur santé<sup>2</sup>



**16,7%**  
de surmortalité  
liée aux canicules  
de 2022<sup>3</sup>

1 Santé Publique France, 2021.

2 Sondage ViaVoice, 2021.

3 Santé Publique France, 2022.

## DES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES EN ENTREPRISE :

- » **Face aux incertitudes économiques et écologiques :** comprendre et réduire sa consommation énergétique pour être moins exposé aux fluctuations des prix sur les matières premières.
- » **Pour être en conformité :** les réglementations françaises et européennes sont exigeantes, les clients particuliers et entreprises le sont aussi. Les entreprises doivent se mettre en conformité et ont tout intérêt à prendre l'avance !
- » **Pour répondre aux attentes des salariés :** de plus en plus engagés et concernés par les impacts climatiques, ils attendent au quotidien des actions concrètes de la part de leur entreprise.

### Le saviez-vous ?

Les entités qui doivent faire un BEGES (Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre) :

- Les services de l'État
- Les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants
- Les établissements publics et autres personnes morales de droit public de plus de 250 agents.
- Les entreprises privées de plus de 500 personnes en métropole (plus de 250 personnes en outre-mer).

Source : Article L.229-25 du code de l'environnement

# » NOTRE SOLUTION



## » Préparation et Accompagnement

L'entreprise bénéficie d'un accompagnement permanent avec nos experts Bilan Carbone® : formation du chef de projet interne dédié, puis montée en compétence, sensibilisation des salariés, assistance dans la collecte et le traitement des données.



## » Trajectoire de réduction

La mesure et les premières analyses permettent de construire des recommandations et des pistes d'actions pour commencer à réduire les émissions.

## LES EXCLUSIVITÉS HARMONIE MUTUELLE

- » En tant qu'Entreprise Mutualiste à Mission, nous sommes sensibles aux enjeux écologiques. Nous nous sommes fixé un objectif de baisse de notre Bilan Carbone® et souhaitons accompagner nos parties prenantes entreprises à faire de même.
- » Harmonie Mutuelle a mis en place un partenariat avec l'ADEME. Outre les actions de sensibilisation de nos parties prenantes, nous proposerons aux entreprises qui agissent de manière structurée et sérieuse pour le climat des conditions préférentielles pour la protection santé de leurs salariés.
- » Notre démarche partant du lien entre santé humaine et climat est très fédératrice et facilite la mobilisation interne. Egalement, nous sommes dans une optique de transfert de compétence et d'autonomisation des entreprises et organisations accompagnées.



# » EN RÉSUMÉ

## Les bénéfices pour l'entreprise

- » **Faire appel à une équipe formée et expérimentée** qui possède en outre une vraie connaissance des problématiques de l'entreprise.
- » Réaliser un Bilan Carbone® pour **être en conformité avec la législation** et même prendre de l'avance (la législation évolue tous les ans).
- » **Prendre conscience de votre empreinte carbone et agir pour baisser vos émissions** aura aussi un impact positif sur votre marque employeur.

## Les bénéfices pour les salariés

- » Renforcer leur **sentiment d'adhésion à l'entreprise** via sa politique environnementale.
- » Participer, dans le cadre de l'entreprise, à la **lutte contre le changement climatique** en changeant ses habitudes.



L'élan collectif pour réduire les émissions de gaz à effet de serre passe aussi par l'entreprise et ses collaborateurs !

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473 - N° LEI n° 969500JLUSZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris. Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E016R1LLI4UF62. Siège social : 62-68 rue Jeanne-d'Arc 75013 Paris. 3469A-0923\_CAAU - Crédits photos : Getty Images. Document commercial.



RETROUVEZ NOS TÉMOIGNAGES D'EXPERTS SUR  
[harmonie-mutuelle.fr/entreprises](https://www.harmonie-mutuelle.fr/entreprises)